



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Cour des comptes

Question écrite n° 104318

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les modes d'intervention de l'Agence nationale de la recherche. La Cour des comptes, dans son rapport public annuel 2011, relève que « les règles qui gouvernent l'attribution des aides de l'ANR sont héritées de dispositifs anciens, perfectibles et exercent des effets qu'il convient de corriger ». Il lui demande de préciser quelles sont les mesures que le Gouvernement compte prendre pour améliorer les règles pour l'attribution des aides de l'ANR.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104318

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 avril 2011, page 3281

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)